DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 22 mars 2023 à 18 heures
Convocation du 13 mars 2023

Étaient présents à cette séance :
Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Aurélie VERGNE, Jérôme JEAN, Daniel PERRINET, Martine MONS, Philippe BROUSSE, Alain BONNEVAL

Absente : Viviane PACHECO DUMONT
Excusés : Cécile VERDIER, Pierre AUDUBERT

Le maire remercie les membres du conseil municipal présents à cette séance.
Le conseil municipal désigne Daniel PERRINET en qualité de secrétaire de séance.

Le maire donne lecture du procès-verbal en date du 15 février 2023.
Celui-ci est approuvé par l'ensemble des membres présents lors de ce dernier conseil municipal.
Vote à l'unanimité

1. **Approbation du compte de gestion 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par l'inspecteur divisionnaire des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Vote à l'unanimité

2. **Vote du compte administratif 2022**

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, son président de séance Stéphane BROUSSE, Maire-adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et délibère sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire Gérard LAVASTROU, présenté comme suit :

.../...

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses, Déficit	Recettes, Excédent	Dépenses, Déficit	Recettes, Excédent	Dépenses, Déficit	Recettes, Excédent
Report		168 080.84		13 948.82		182 029.66
Exercice	146 071.11	182 598.65	15 562.15	14 356.67	161 633.26	196 955.32
Résultat exercice		36 527.54	1 205.48			35 322.06
Totaux	**146 071.11**	**350 679.49**	**15 562.15**	**28 305.49**	**161 633.26**	**378 984.98**
R clôt exercice		**204 608.38**		**12 743.34**		**217 351.72**
Reste à réaliser			26 880.00		26 880.00	
Solde RAR			26 880.00		26 880.00	
Totaux cumul	146 071.11	350 679.49	42 442.15	28 305.49	188 513.26	378 984.98
Résultat définitif		204 608.38	14 136.66			190 471.72

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Constatant que ledit compte est exact et conforme au compte de gestion,
- Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2022 présenté ci-dessus.

Vote à l'unanimité

3. Affectation du résultat

Vu le compte administratif conforme au compte de gestion de l'inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, le maire propose l'affectation des résultats suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2023

A) EXCEDENT

- Exécution du virement à la section d'investissement (C. 1068) : **14 136.66 €**

Solde disponible :

- Affectation à l'excédent reporté (C. 002 Recettes) : **190 471.72 €**

B) DEFICIT à reporter (C. 002 Dépenses) : **0.00** €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents l'affectation du résultat de l'exercice 2022 à inscrire au budget 2023.

Vote à l'unanimité

4. Vote des taux d'imposition

Le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux votés précédemment, soit :

- Foncier bâti : 34.11 %
- Foncier non bâti : 124.21
- Taxe d'habitation : 8.83

Vote à l'unanimité

5. Subventions accordées aux associations

Monsieur le maire rappelle les différentes subventions versées aux associations en 2022 et, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire au budget 2023 les subventions suivantes, en précisant que ces subventions ne seront versées qu'aux associations ayant fourni une demande officielle accompagnée d'un rapport d'activités et d'un rapport financier.

- AFM TELETHON : 160.00 €
- Association des pêcheurs de Vayrac : 80.00€
- Croix rouge française : 160.00€
- SOS violences conjugales : 160.00€
- Ligue contre le cancer : 160.00€
- Donneurs de sang : 60.00€
- Amis du patrimoine de La Chapelle-aux-Saints : 200.00€
- Collectif centenaire de La Chapelle-aux-Saints : 200.00€
- Qualité de Vie Brande Chapelle-aux-Saints Végennes : 200.00€
- Société de chasse de La Chapelle-aux-Saints : 200.00€
- Comice agricole cantonal : 276.00 €

Vote à l'unanimité

6. Participations financières – contributions obligatoires

Le maire rappelle que les participations financières aux différents syndicats intercommunaux peuvent être mises en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés ou être prises en charge par le budget communal. La commune adhère :

- à la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE) pour une quote-part de 637.01 € en 2023.

- au syndicat Bellovic avec les participations suivantes :
  - Programme de voirie communale non communautaire : 3 790.79 €
  - Programme voirie rurale : 6 662.11 €

- au syndicat intercommunal de pesage de Bétaille pour un montant de 450 €.

Ces charges sont prises en compte sur le budget communal.

Vote à l'unanimité

7. Vote du budget 2023

Le budget de la commune pour l'exercice 2023, tel que présenté, est arrêté globalement à la somme de **582 501.85 €** et se répartit comme suit par section :

- FONCTIONNEMENT : **356 307.53 €**
- INVESTISSEMENT : **226 298.13 €**

Vote à l'unanimité

8. Contrats territoriaux d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités, aides faisant l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Il présente le Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.
Vote à l'unanimité

9. PLUi – débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le conseil municipal partage les orientations présentées dans le PADD dans le cadre de l'élaboration du PLUI du Midi Corrézien, à savoir : territoire actif et attractif, territoire actif en devenir, territoire nature.
La commune de La Chapelle-aux-Saints, limitrophe de Vayrac, dans le Lot et en Occitanie accède aux services de proximité de ce territoire tels que les crèches, les écoles et les services de santé. Cependant, il n'existe aucun lien sur le plan administratif, sur le plan technique en particulier, pour ce qui concerne l'ensemble des réseaux électriques, eau et fibre.

Les élus rappellent leur attachement au territoire du Midi Corrézien et précisent que leur pôle d'équilibre de référence est Meyssac.
La nécessité de préserver les services publics de proximités doit être une priorité. Pour ce faire il est indispensable d'anticiper les adaptations nécessaires :

- Quelles orientations pour nos écoles dans les années à venir, de la maternelle jusqu'au départ au lycée, pour répondre aux attentes des familles, des équipes pédagogiques sachant les contraintes budgétaires ?

- Quelles attentes pour nos habitants en matière de services publics de proximité accessibles à tous en prenant en compte les contraintes de travail de chacun ? Quels horaires d'ouverture des mairies ? Qui acceptera la fonction de secrétaire de mairie, en solitaire et en répétant les mêmes opérations dans deux communes, voire trois pour avoir un temps complet ? Quel avenir pour nos agents d'entretien souvent seuls, à temps non complet et avec des équipements à minima ?

- Comment aborder ces sujets au niveau du territoire du Midi Corrézien en étudiant les possibilités offertes par la création de communes nouvelles avec un périmètre cohérent, adaptées aux logiques de territoire, d'écoles, ... ? Comment associer les habitants à la construction de notre vie locale de demain sans attendre des décisions prises à un échelon central déconnecté des réalités de terrain ?

Questions diverses : Lecture du rapport de la cour des comptes sur la maison de santé du Midi Corrézien.

La séance est levée à vingt-deux heures.

MAIRIE DE LA CHAPELLE-aux-SAINTS (Corrèze)

Le secrétaire de séance,
Daniel PERRINET

Le Maire,
Gérard LAVASTROU

Ont signé tous les membres présents à la séance du 11 mai 2023

Prénom – NOM – Qualité	Signature	Observations
Gérard LAVASTROU Maire		
Stéphane BROUSSE 1er adjoint	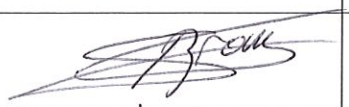	
Aurélie VERGNE 2ème adjoint	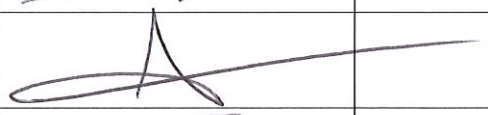	
Jérôme JEAN 3ème adjoint	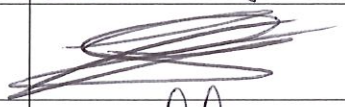	
Martine MONS Conseillère municipale	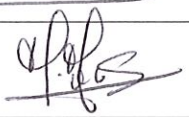	
Daniel PERRINET Conseiller municipal	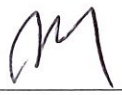	
Cécile VERDIER Conseillère municipale		Excusée
Philippe BROUSSE Conseiller municipal		
Alain BONNEVAL, Conseiller municipal	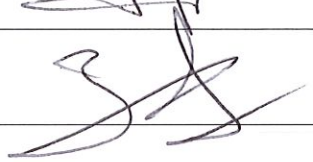	
Pierre AUDUBERT Conseiller municipal		Excusé
Viviane PACHECO DUMONT Conseillère municipale		Absente